

Séance du 10 février 2026

L'an 2026 l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Didier PIOLAT

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	8
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

M. ARNAUD Paul, Mme CHENOT Lorraine, Mme DE SCHEPPER Barbara, M. GUILLO Vincent, Mme OBRY Arlette, M. PIOLAT Didier, Mme WALDSCHMIDT Fanny

Procuration(s) :

Mme RENAULT Lucy donne pouvoir à Mme DE SCHEPPER Barbara

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme COLTEL Loïs, M. LOMBARDOT Roger, M. PETIT Damien, Mme RENAULT Lucy

Date de la convocation
29 janvier 2026

Date d'affichage
16 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. GUILLO Vincent

16 février 2026
et publication du
16 février 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Didier Piolat, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 90 576,99

Recettes : 90 576,99

Fonctionnement

Dépenses : 80 316,21

Recettes : 80 316,21

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 90 576,99 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 90 576,99 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 80 316,21 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 80 316,21 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT MELANY

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire PIOLAT Didier